

Monsieur Le Préfet

Préfecture de l'Indre

Direction du Développement Local et de
l'Environnement
Bureau de l'Environnement
CS 80583
36019 CHATEAUROUX CEDEX

A LYON, le 4 mai 2023

Réf. : LS/SP230230504-22

Objet : Installation classée pour la protection de l'environnement

Dossier de demande d'autorisation environnementale (ICPE) pour la création d'un entrepôt
logistique

Monsieur Le Préfet,

En application des articles L.511 à L.517 du Code de l'environnement et aux textes subséquents relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement, je soussigné Monsieur Laurent SÉVEN, agissant en qualité de Directeur général pour le compte de la société DCB LOGISTICS – dont le siège social se situe 30 Quai Perrache, Immeuble l'Empreinte, 69002 LYON sollicite l'examen d'une demande d'autorisation environnementale pour la création d'un entrepôt logistique situé au sein de la ZAC d'Ozans, 1 Rue Harriet Quimby à ETRECHET (36120).

Le projet occupera en partie les parcelles n°108, 109, 368 et 440 de la section A sur la commune d'ETRECHET, pour une surface totale du terrain de 240 801 m².

Au regard de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement définie à l'annexe de l'article R.511-9 du code de l'Environnement, il sera soumis à terme à :

❖ Autorisation au titre de la rubrique :

1510-2 Stockages de matières combustibles > 500 tonnes en entrepôt couvert (1 506 870 m³)

4331 Stockage de liquides inflammables de catégorie 2 ou 3 (3 000 tonnes)

❖ Déclaration au titre des rubriques :

2910-A Combustion – P = 2,6 MW

2925-1 Ateliers de charge d'accumulateur – P = 600 kW

Le site ne sera pas classé SEVESO.

A cet effet, nous avons déposé en télédéclaration le 23/02/2023, une version informatique du dossier de demande d'autorisation environnementale qui comporte les éléments requis par les articles R.181-13 à D181-15-9 du Code de l'Environnement, à savoir :

- ❖ Une présentation non technique,
- ❖ Les renseignements administratifs du pétitionnaire,
- ❖ La présentation des capacités techniques et financières de ce dernier,
- ❖ La mention du lieu où le projet doit être réalisé ainsi qu'un plan de situation du projet à l'échelle 1/25000,
- ❖ Un justificatif de maîtrise foncière,
- ❖ Une présentation générale du projet (description de la nature et du volume de l'activité, des installations, de la situation administrative),
- ❖ La décision de non-soumission à évaluation environnementale,
- ❖ Une étude d'incidence environnementale,
- ❖ Une étude danger,
- ❖ Un plan d'ensemble indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que l'affectation des constructions et terrains avoisinants et le tracé de tous les réseaux enterrés existants. Ce plan est fourni à l'échelle au 1/750 ; *ainsi une dérogation concernant l'échelle est sollicitée*,
- ❖ L'avis du Président de CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE et la demande d'avis au Maire d'ETRECHET sur la remise en état du site
- ❖ Un résumé non technique de l'étude d'incidence et de l'étude des dangers.

Nos équipes se tiennent à la disposition du service instructeur pour tout complément que vous jugeriez utile. Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Laurent SÉVEN

Directeur général

